

Préfecture maritime de l'Atlantique Division Action de l'Etat en Mer Bureau environnement marin	Sous-Préfecture de Lannion Pôle Aménagement et Développement Bureau de l'urbanisme et de l'environnement
--	---

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Côte de Granit Rose » FR5310011 (Zone de protection spéciale) et FR5300009 (Site d'importance communautaire)

Note de présentation dans le cadre de la participation du public à l'élaboration d'une décision ayant une incidence sur l'environnement conformément aux dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

Le site Natura 2000 FR 5310011 (zone de protection spéciale : « Z.P.S ») a été désigné par arrêté ministériel le 30 juillet 2004.

Le site Natura 2000 FR5300009 (Site d'importance communautaire : « S.I.C »), suite à une évolution du périmètre, a été inscrit sur une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, par décision N°2010/43/UE de la commission européenne en date du 22 décembre 2009.

La SIC s'étend sur 72 232 ha dans les communes de : Lannion, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Trégastel, Perros-Guirec.

Cette emprise est marine à 99%. C'est un vaste espace marin et littoral granitique composé de nombreux îlots, récifs, marais littoraux, dunes, landes formant un ensemble extrêmement découpé et varié d'un intérêt écologique et paysager majeur. Le littoral du site abrite une grande diversité d'habitats terrestres et de végétations halophiles. Sont présents également les habitats dunaires de haut de plage et les prés salés. Les végétations vivaces des cordons de galets abritent le chou marin, protégé au niveau national.

Les substrats sédimentaires qui alternent avec les substrats durs participent à cette richesse patrimoniale et halieutique et sont à prendre en compte que ce soit pour la zone proche de la côte pour les herbiers de zostères, la zone de cailloutis, les zones de maërl ou les zones de placages à Sabellaria Spinulosa. Plus au sud et à l'ouest, le périmètre englobe un banc de maërl en bon état de conservation, au large de l'estuaire du Léguer.

C'est un site de fréquentation saisonnière par des mammifères marins (Grand dauphin, dauphin commun, Marsouin commun) en migration. Mais l'enjeu porte essentiellement sur le phoque gris, reproducteur dans l'archipel des Sept Iles. Cette espèce fréquente l'ensemble de la zone d'extension du site natura 2000 de façon continue, jusqu'à l'archipel des Triagoz.

La ZPS s'étend sur 69 602 ha dans les communes de Trélévern, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Trégastel, Perros-Guirec.

Cette emprise est marine à 100%. L'intérêt majeur de la ZPS réside dans la présence d'importantes colonies d'oiseaux marins et dans la diversité des espèces présentes. 12 espèces inféodées aux milieux marins se reproduisent à l'heure actuelle sur les îles de l'archipel. C'est le seul point de nidification, en France, du Fou de Bassan, en limite méridionale de son aire de reproduction. Les Sept-iles abritent la quasi-totalité de la population nicheuse française de macareux moine et de Pingouin torda. C'est aussi un site important pour la reproduction du Fulmar boréal et du puffin des anglais.

L'extension de la ZPS a permis d'englober dans le périmètre de gestion du site Natura 2000 une partie des zones d'alimentation ou de repos de ces espèces d'oiseaux marins.

Ces sites font partie du réseau Natura 2000 mis en place au niveau européen pour répondre à deux directives européennes, les directives « Oiseaux » et « Habitats -Faune, Flore », dont l'objectif est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage, composé par les représentants locaux et les acteurs du site. Il doit élaborer un document d'objectifs, plan de gestion du site qui, à partir d'un diagnostic, identifie les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site en Natura 2000.

Le document d'objectifs des sites «Côte de Granit Rose -Sept-Iles» a été validé par le comité de pilotage réuni le 13 mai 2016. Les objectifs de développement durable de ce plan de gestion sont :

- protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion
- Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation
- Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis
- animer, mettre en œuvre le document d'objectifs
- Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire
-

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté approuvant le document d'objectif et ce dernier sont soumis à la procédure de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation est ouverte du au 2017 inclus sur le site internet des services de la préfecture des Côtes d'Armor et de la préfecture maritime de l'Atlantique dans la rubrique actualités/consultationspubliques.

Vous pouvez adresser vos observations aux adresses électroniques suivantes :

- pref-developpement-lannion@cotes-darmor.gouv.fr
- aem@premar-atlantique.gouv.fr

Par ailleurs, vous pouvez également transmettre vos observations par courrier aux adresses suivantes :

PREFECTURE MARITIME ATLANTIQUE
Division Action de l'Etat en Mer
Bureau environnement marin
BCRM de Brest
CC46
29240 BREST CEDEX

SOUS-PREFECTURE DE LANNION
Pôle Aménagement et Développement
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement
9, rue Joseph Morant – BP 30745
22301 LANNION CEDEX